

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUIN 2026

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni le Vendredi 5 Juin 2026 à 18 heures 30, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2^{ème} étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Thierry MERCIER, Maire.

La convocation établie le 22 Mai 2026 a été adressée le 28 Mai 2026.

Etaient présents :

M. Thierry MERCIER, M. Dominique MARTIN, Mme Maria HAC, M. Patrick BONNET, Mme Sylviane SCHULLER, M. François LEVEQUE, Mme Martine MUNIER, M. Philippe LORRAIN, M. Olivier BOCAHUT, Mme Isabelle DEGOUL, Mme Myriam BEL, Mme Valérie HENNEQUIN, Mme Nathalie HEIDINGER, M. Bruno GAROVO, M. Frédéric MARECHAL, M. Houssam LAIB, M. Jérôme GARNIER, M. Arnaud BRESSON, M. Alain ETCHIALI, M. Sébastien BOSETTI

Avaient donné pouvoir :

Mme Dominique FATON donne pouvoir à M. Dominique MARTIN, M. Julien PINOT donne pouvoir à M. Thierry MERCIER, Mme Sandra BOUDIKANE donne pouvoir à M. Bruno GAROVO, Mme Jacqueline CONTIN donne pouvoir à M. Arnaud BRESSON, Mme Pascaline PICARD donne pouvoir à M. Alain ETCHIALI, Mme Victoire MERCIER donne pouvoir à Mme MARIA HAC, M. Antoine ALBISER donne pouvoir à M. Patrick BONNET

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Election du secrétaire de séance**
- 2 - Elections Sénatoriales du 27 Septembre 2026 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants**

Avant l'ouverture de la séance, M. MERCIER lit un courrier de M. PINOT :

"Chers collègues,

Des obligations personnelles ne me permettent malheureusement pas d'être parmi vous ce soir, et je le regrette sincèrement.

Je souhaite toutefois vous faire part, par l'intermédiaire de Thierry, d'une décision importante. Je lui ai demandé de me retirer mes délégations d'adjoint, et ce pour deux raisons qui, chacune à elle seule, me semblent suffisantes :

- des raisons personnelles liées à ma situation familiale ;
- des raisons professionnelles : j'exerce un métier dans lequel ma mission est d'accompagner et de conseiller les élus, non d'être élu moi-même. Cette situation me place dans une position délicate, où je peine à trouver pleinement ma place.

Pour autant, ma confiance envers Thierry demeure entière, tout comme ma loyauté envers notre équipe. J'en veux pour preuve que je lui ai confié mon pouvoir de vote pour cette séance et lui ai demandé de se faire l'interprète de mon message.

Je souhaite en revanche poursuivre mon engagement en tant que conseiller municipal, fonction dans laquelle je me sens pleinement en mesure d'apporter, à mon niveau, ma contribution au service de notre commune.

Je vous remercie de votre compréhension et vous adresse mon amitié la plus sincère."

1 - Election du secrétaire de séance

M. le MAIRE indique que le secrétaire de séance (L. 2121-15 du CGCT) assure la rédaction du procès-verbal.

Le secrétaire de séance, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, assure la rédaction du procès-verbal. Il peut prendre part aux délibérations du bureau électoral.

M. le MAIRE propose la candidature de Mme Valérie HENNEQUIN ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Valérie HENNEQUIN fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

2 - Elections sénatoriales du 27 Septembre 2020 - Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants

M. le MAIRE expose :

Vu le Code Electoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 Mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2026-05-22-00007 du 22 Mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs en vue des élections sénatoriales ;

Le Conseil Municipal est réuni ce jour afin de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Nombre de délégués et de suppléants à élire :

Conformément à l'article L. 284 du Code électoral, les communes dont le conseil municipal compte vingt-sept membres doivent élire quinze délégués parmi les conseillers municipaux.

Par ailleurs, cinq suppléants doivent être désignés afin de remplacer, le cas échéant, les délégués empêchés de participer au scrutin sénatorial.

Mode de scrutin :

M. le Maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus simultanément, au scrutin secret, sur une même liste paritaire, selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 289 et R. 137 du Code électoral.

Constitution du bureau électoral :

Le bureau électoral est constitué comme suit :

Président :

- M. Thierry MERCIER, Maire

Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents :

- M. Alain ETCHIALI
- Mme Sylviane SCHULLER

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents :

- M. Houssam LAIB
- M. Frédéric MARCHAL

Dépôt des candidatures :

À l'ouverture du scrutin, M. le Maire constate le dépôt de deux listes de candidats :

- Liste « Sochaux à Venir », conduite par M. Thierry MERCIER
- Liste « Sochaux le Renouveau », conduite par Mme Jacqueline CONTIN

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal est appelé nominativement et dépose son bulletin dans l'urne. À l'issue des opérations de vote, le président déclare le scrutin clos.

Le bureau électoral procède immédiatement au dépouillement des suffrages.

Résultats du scrutin

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Répartition des suffrages, ont obtenu :

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de Délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste "Avec et pour Sochaux"	22	13	4
Liste "Sochaux le renouveau"	5	2	1

Proclamation des résultats :

DELEGUES :

Liste "Sochaux à venir"

- 01 MERCIER Thierry
- 02 HAC Maria
- 03 MARTIN Dominique
- 04 SCHULLER Sylviane
- 05 BONNET Patrick
- 06 FATON Dominique
- 07 PINOT Julien
- 08 MUNIER Martine
- 09 GAROVO Bruno
- 10 DEGOUL Isabelle
- 11 LEVEQUE François
- 12 BOUDIKANE Sonia
- 13 MARECHAL Frédéric

Liste "Sochaux le Renouveau"

- 14 CONTIN Jacqueline
- 15 ETCHIALI Alain

SUPPLEANTS :

Liste "Sochaux à venir"

- 1 HENNEQUIN Valérie
- 2 ALBISER Antoine
- 3 BEL Myriam
- 4 LAIB Houssam

Liste "Sochaux le Renouveau"

- 5 PICARD Pascaline

Le procès-verbal est dressé et clos le 5 Juin 2026 à 19h10 en triple exemplaires et signé par M. le MAIRE, les membres du bureau et le secrétaire.

M. le MAIRE remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.



Le Maire

Thierry MERCIER